

- par tous moyens et tous procédés techniques connus et inconnus à ce jour qu'ils soient notamment analogiques, optiques, magnétiques, vidéographiques ou numériques ;
- sur tous réseaux informatiques, numériques, télématiques et de télécommunications et tout autre procédé analogue existant ou à venir, et plus particulièrement sur ses réseaux d'affichage, son site Internet accessible à l'adresse www.esch2022.lu, ses pages Facebook et Twitter et autres réseaux sociaux, applications Smartphone, son Intranet interne, tous journaux et publications diverses, salles d'expositions, salons ;
- par voie de télédiffusion et par tous moyens inhérents à ce mode de communication et notamment par voie hertzienne terrestre, câbles par satellite, par réseau téléphonique filaire ou sans fil, par télévision numérique, que la diffusion soit en clair ou cryptée, gratuite ou payante ; - dans toutes salles réunissant du public, payant ou non.

(e) Le droit de reproduction comprend également le droit de mettre ou de faire mettre en circulation les originaux, doubles ou copies, en version physique et/ou version numérique du projet culturel pour toute mise à disposition et communication au public.

(f) La concession des droits visés aux présent article est consentie par le PORTEUR DE PROJET à Esch2022 pour tout type d'exploitation, y compris commerciale, en tout ou partie, à titre principal ou accessoire, du projet culturel dans le cadre de diffusions d'Esch2022, que l'exploitation du projet culturel ait lieu au Luxembourg ou à l'étranger.

(g) Les Parties reconnaissent et acceptent expressément que la présente cession est consentie à titre gratuit.

(h) Les stipulations du présent article survivront à la cessation de la Convention pour quelque cause que ce soit.